



2
Gold Service

2. Prix

Le prix de vente s'élève à : 260.000 €

Dans le cas où le bien est vendu à ce prix, **le vendeur** disposera en main d'une somme nette de : 250.562.

Dans le cas de la vente d'un appartement, le prix de vente comprend la quote-part du fond de réserve appartenant au vendeur.

3. Rémunération-Indemnité.

La commission en cas de vente a été calculée sur base du barème suivant :

3% HTVA (3,63% TVAC) avec un minimum de 6.250€ HTVA (7.562,50€ TVAC).

Ces honoraires sont dus à Century 21 Molière dès la conclusion de la vente. Si la vente est conclue sous condition suspensive (obtention d'un crédit, OVAM, ...), les honoraires sont exigibles dès la réalisation de ces conditions suspensive. Si la vente est conclue sans condition suspensive, le vendeur autorise **CENTURY 21 Molière** ou le notaire à prélever la commission sur toute somme versée. Si aucun acquéreur n'est trouvé, le vendeur ne sera redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou l'autre partie. Les frais de publicité et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par CENTURY 21 Molière. L'acompte de +/- 10% du prix de vente du bien, versée par l'acquéreur, à la signature du compromis de vente, restera rubriquée en l'agence **CENTURY 21 Molière** sur le compte Tiers de la société de l'agence (SEPHI INVEST SPRL) BE23-7390-1491-7991.

4. Durée

Type de contrat : non exclusif

Durant toute la durée de cette convention, **CENTURY 21 Molière** ainsi que le(s) propriétaire(s) et tout autre personne sont habilités à trouver des acquéreurs.

La présente convention est consentie pour une durée de 6 mois, allant du 1/6/17 au 1/12/17.

Sauf renonciation notifiée par courrier recommandé à l'autre partie au minimum un mois avant cette échéance, le présent contrat sera prolongé tacitement pour une durée indéterminée, et ce aux mêmes conditions, chacune des parties pouvant en ce cas mettre fin au contrat sans frais et à tout moment moyennant un préavis d'un mois notifié par courrier recommandé à l'autre partie.

- Page 2 sur 5 -

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB – IPI n° 501042 * T.V.A.-B.T.W.: BE 0669.644.349 ** KBC- IBAN: BE93-7390-1491-5567 BIC: KREDBEBB